MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

Affaire suivie par
Mme Emmanuelle HORATIUS

19 novembre 2026
RGIF/BBA/SA

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES CANDIDATS

A – IDENTIFIANTS

- *POUVOIR ADJUDICATEUR*

Région de Gendarmerie d'Île-de-France
Bureau budget administration (BBA)
Section administration
Quartier Mohier – 4, avenue Busteau
94700 MAISONS-ALFORT
Tél : 01 57 44 09 13
Courriel : sa.bba.rgif@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- *OBJET DE LA CONSULTATION N° TX_2026-005*

Travaux de Travaux de rénovation partielle de l'atelier de la SNAM du Groupement blindé de gendarmerie mobile à Versailles Satory (78)

Lot 1 – Ventilation – Lot 2 – Voirie et réseaux
Lot 3 – Gros-oeuvre, aménagement, carrelage, faïence, huisseries
– Lot 4 – Plomberie sanitaire
– Lot 5 – Électricité

QUESTIONS – RÉPONSES

1 – QUESTION : Pouvez-vous nous confirmer que les alimentations électriques des équipements de ventilation et de gaz brûlés ne sont pas à chiffrer au titre du Lot 5 (Électricité) ?
En effet, bien que mentionnées dans le CCTP Électricité, ces prestations ne figurent pas dans notre DPGF et sont déjà demandées au titre du lot Ventilation.

RÉPONSE :

Dans le CCTP, au Lot n° 5 : Électricité,
Au lieu de :
« Le présent lot comprend notamment :

- *l'analyse des capacités de puissance et des protections du Tableau Général Basse Tension (TGBT) existant pour l'alimentation de la zone sanitaire et des équipements de ventilation ;*
- *la création d'un départ protégé depuis le TGBT existant et la pose du câble de liaison principal jusqu'au nouveau tableau divisionnaire de la zone sanitaire ;*
- *la fourniture et la pose d'un tableau divisionnaire dédié à la zone sanitaire ;*
- *la création de l'ensemble des circuits de distribution pour l'ECS, le chauffage, la VMC, l'éclairage et les prises de courant de la zone sanitaire ;*
- *la création des alimentations électriques spécifiques pour les systèmes d'extraction/évacuation des gaz brûlés et de ventilation dans l'atelier. »*

Lire :

« Le présent lot comprend notamment :

- *l'analyse des capacités de puissance et des protections du Tableau Général Basse Tension (TGBT) existant pour l'alimentation de la zone sanitaire et des équipements de ventilation ;*
- *la création d'un départ protégé depuis le TGBT existant et la pose du câble de liaison principal jusqu'au nouveau tableau divisionnaire de la zone sanitaire ;*
- *la fourniture et la pose d'un tableau divisionnaire dédié à la zone sanitaire ;*
- *la création de l'ensemble des circuits de distribution pour l'ECS, le chauffage, l'éclairage et les prises de courant de la zone sanitaire. »*

2 – **QUESTION :** Nous constatons une divergence concernant le type de luminaires à prévoir : la DPGF mentionne des hublots IP65, tandis que le CCTP demande des spots LED encastrés. Pouvez-vous nous confirmer quel modèle de luminaire doit être retenu et chiffré dans notre offre ?

RÉPONSE :

Conformément au CCAP, la DPGF prévaut.

3 – **QUESTION : lot 2 Voirie et réseaux :** Pourriez-vous nous faire parvenir le plan projet pour le lot 2 Voirie et réseaux mentionnant les profondeurs du réseau et des regards?

RÉPONSE :

Le parcours du nouveau collecteur doit être repéré sur site lors de la visite, mis en perspective avec le plan de l'existant (voir la mise à jour des plans du DCE).

4 – **QUESTION : lot 2 Voirie et réseaux :** Pourriez-vous communiquer le rapport de sol précisant la nature des structures existantes concernées par la réfection ainsi que leurs épaisseurs ?

RÉPONSE : *Le rapport de géodétection des réseaux est ajouté au DCE.*

5 – **QUESTION : Lot 01 – Gros œuvre,** pourriez-vous nous transmettre les plans au format DWG et PDF, concernant à la fois le projet futur et l'existant, Par ailleurs, serait-il possible de nous faire parvenir des plans cotés ou, des plans à l'échelle ?

RÉPONSE :

Le plan d'état futur publié sous le libellé GAZ BRULES ETAT FUTUR comprend également le plan d'aménagement des sanitaires à comparer au plan de l'existant (voir la mise à jour des plans du DCE).

Concernant plans cotés, le DCE n'en contient pas. Afin d'aider à la compréhension et au chiffrage du projet, les minutes du projet sont ajoutées au DCE pour parfaite information (non contractualisables).

6 – **QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :**

Le CCTP p 21 mentionne « La base-vie sera installée et maintenue en état par le lot 3 – Gros-œuvre, conformément aux préconisations du CSPS. ».
Nous confirmez-vous que la base vie du lot 2 est prise en charge par le lot 3 ?
Le cas échéant, que doit-on prendre en compte pour le lot 2 à la ligne de prix n°1 « Installation de chantier » ?

RÉPONSE :

Le lot 3 devra installer la base vie comprenant vestiaire et sanitaires. L'emplacement est identifié lors de la visite obligatoire.
Le lot 2 doit la protection de sa propre intervention (article 3.3 du CCTP – Protections diverses), notamment pour palier aux risques particuliers liés à l'intervention sur la voirie.

7 – **QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :**

-Concernant les horaires de chantier, Le CCTP p 22 mentionne que les titulaires « supporteront les interruptions de travail nécessitées par les besoins de fonctionnement de l'établissement et prendront en charge toutes les mesures qui lui seront demandées pour ne pas gêner les services ».
Pourriez-vous nous préciser sur quelles plages horaires devrions-nous intervenir mais également, les interruptions que nous devrions prendre en compte ?

RÉPONSE :

Les plages horaires de l'intervention seront du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Le quartier MONCEY est susceptible de fermer ses portes et d'interdire toute intervention d'entreprises extérieures pour raison de service ou de représentation. En moyenne, ces interruptions interviennent 2 jours par semestre.

8 – QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :

- Le CCTP p 22 mentionne pour le lot 3 « Les travaux comprennent les démolitions et ouverture des baies pour l'aménagement des sanitaires et les travaux de nécessaires à l'ouverture de la tranchée dans la zone sanitaire »
Nous confirmez-vous que le percement des voiles pour l'accès à la zone de travaux du lot 2 est à la charge du lot 3 ?

RÉPONSE :

Le percement des voiles pour l'accès à la zone de travaux du lot 2 est à la charge du lot 3.

9 – QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :

- La DPGF mentionne une ouverture de tranchée de 61 mL à la ligne de prix n°3 et une fourniture et pose de collecteur DN125 de 54 mL à la ligne de prix n°5.
Quelle est la raison des 7mL d'écart ?

RÉPONSE :

Dans la DPGF ligne n°5, lire 61 ml.

10 – QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :

- Pour la ligne de prix n°8 – Regard de visite DN800, pourriez-vous nous indiquer les profondeurs envisagées pour les deux regards ?

RÉPONSE :

Le rapport de géodétection est ajouté au DCE.

11 – QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :

- Pourriez-vous nous indiquer la nature, le diamètre ainsi que la profondeur du collecteur sur lequel le projet se raccorde ?

RÉPONSE :

Le rapport de géodétection est ajouté au DCE.

Région de Gendarmerie d'Ile-de-France (RGIF)
Bureau budget administration (BBA) - Section administration
Quartier Mohier – 4, avenue Busteau - 94700 MAISONS-ALFORT
tél : 01 57 44 09 13
mail : sa.bba.rgif@gendarmerie.interieur.gouv.fr

12 – QUESTION : Lot 2 – Voirie et réseaux :

- Pour la ligne de prix n°11 – Reprise de sol béton, pourriez-vous nous indiquer la nature du béton exigé?

RÉPONSE :

La tranchée du nouveau collecteur sera rebouchée conformément à l'existant.

13 – QUESTION :

Suite à la visite, pouvez-vous préciser le lot en charge des équipements CVC (TD sanitaire, circuits ECS…) et confirmer que les alimentations électriques provisoires sont exclues du lot n°5 Électricité ?

RÉPONSE :

Le lot 5 doit l'ensemble des prestations électriques dans la zone sanitaire à l'exception du départ pour la VMC.

Le TD sera dimensionné pour permettre au lot 1 de s'y raccorder pour la VMC.

Les alimentations électriques provisoires sont exclues du lot n°5 Électricité.

14 – QUESTION :

Nous avons les plans pour le réseau d'extraction GAZ. Pourriez-vous nous transmettre les plans projets de l'assainissement, à minima pour le tracer des eaux usées s'il vous plaît ? En vous remerciant par avance. Sincères salutations.

RÉPONSE :

Le rapport de géodétection et le plan des réseaux existant est ajouté au DCE.

Région de Gendarmerie d'Ile-de-France (RGIF)
Bureau budget administration (BBA) - Section administration
Quartier Mohier – 4, avenue Busteau - 94700 MAISONS-ALFORT
tél : 01 57 44 09 13
mail : sa.bba.rgif@gendarmerie.interieur.gouv.fr